

ANNEX I

Public

**AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS***Chancellerie diplomatique*

La Haye, le 17 octobre 2014

N°2014-265048

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Greffes) et, se référant à sa note verbale NV/2014/3414/AB en date du 10 octobre invitant les autorités françaises à préciser le régime de publicité applicable à la note verbale n°432 en date du 30 juin 2014 de cette Ambassade, a l'honneur de lui faire part que ce document peut être rendu public dans son intégralité./.



L'Ambassade de France aux Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à la Cour pénale internationale (Greffes) les assurances de sa très haute considération.

Cour pénale internationale

Greffes

La Haye

Référence : NV/2014/ 3414 /AB

CONFIDENTIEL

Le Greffe de la Cour pénale internationale présente ses compliments à l'Ambassade de France auprès du Royaume des Pays-Bas et a l'honneur de transmettre l'Ordonnance intitulée « *Ordonnance aux fins de consultation des autorités du Royaume des Pays-Bas et de la République française* » (ICC-01/05-01/13-688-tFRA) rendue le 8 octobre 2014 par la Chambre d'appel dans l'affaire le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido.

Dans l'ordonnance susmentionnée, la Chambre invite les autorités françaises à indiquer si le document ICC-01/05-01/13-537-Conf-AnxII en annexe, document par lequel la note verbale 432 de l'Ambassade de France aux Pays Bas, en date du 30 juin 2014 a été enregistrée devant la Chambre, peut être reclassifié, en tout ou en partie, comme public.

La réponse des autorités françaises devra être communiquée à la Chambre avant le 20 octobre 2014 à 16 heures.

Pour toutes questions, les autorités françaises sont invitées à s'adresser à Mme Anne-Aurore Bertrand, conseiller en coopération, par courrier électronique adressé à anneaurore.bertrand@icc-cpi.int ou par téléphone au +31 70 515 8202.

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de France auprès du Royaume des Pays-Bas les assurances de sa très haute considération.



La Haye, 10 octobre 2014

Ambassade de France

Royaume des Pays-Bas